



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le 24.11.2022

ID : 077-217702158-20221115-02022_62-DE

144

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 15 novembre 2022

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 15 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M.Christian BOURDEILLE

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs :

M.GIOVANNONI Patrick à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme MASSON Isabelle à Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme PROD'HOMME Isabelle à M. Claude MONGIN - Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Mme LENOIR Isabelle - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique (à partir du point 9 de l'ordre du jour).

Était absent sans pouvoir :

M. USSEGLIO-VIRETTA Guy (jusqu'au point 8 de l'ordre du jour)

DÉLIBÉRATION N° 02022_62

Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2023

Entendu l'exposé de M. Claude MONGIN, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, à l'enfance et au personnel communal, relatif aux tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des accueils périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

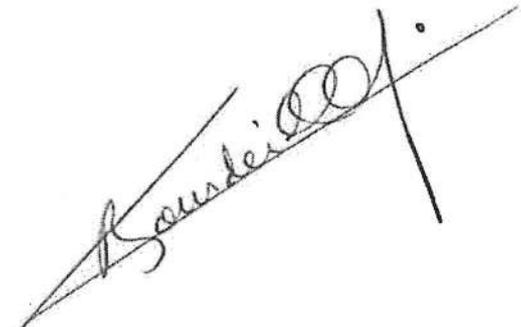
FIXE comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Ressources mensuelles	Périscolaire matin	Périscolaire soir
Jusqu'à 1 187 euros	1,20 euro	2,10 euros
De 1 188 euros à 6078 euros	1,70 euro	3,00 euros
Au delà de 6078 euros	2,20 euros	3,90 euros
Hors commune	2,20 euros	3,90 euros

Fait et délibéré en séance, le 15 novembre 2022,


Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN




Le secrétaire de séance,
Christian BOURDEILLE



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le 24.11.2022

ID : 077-217702158-20221115-02022_63-DE

145

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 15 novembre 2022

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 15 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M.Christian BOURDEILLE

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs :

M.GIOVANNONI Patrick à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme MASSON Isabelle à Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme PROD'HOMME Isabelle à M. Claude MONGIN - Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Mme LENOIR Isabelle - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique (à partir du point 9 de l'ordre du jour).

Était absent sans pouvoir :

M. USSEGLIO-VIRETTA Guy (jusqu'au point 8 de l'ordre du jour)

DÉLIBÉRATION N° 02022_63

Tarifs de la restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2023

Entendu l'exposé de M. Claude MONGIN, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, à l'enfance et au personnel communal, relatif aux tarifs de la restauration collective applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public stipulant que ces prix sont fixes par la collectivité qui en a la charge conformément aux articles L 212-4, L 213-2, L 214-6, L 215-1 et L 422-2 du Code de l'éducation ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la restauration collective applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs de la restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- repas enfant : 4,00 euros
- repas adulte : 4,85 euros

Décide que les familles ayant un enfant allergique pour lequel il a été signé un PAI entre le medecin de l'enfant, la famille et la commune préconisant la fourniture d'un panier repas par la famille, s'acquitteront d'un forfait mensuel correspondant au prix d'un repas et ce, quel que soit le nombre de repas pris dans le mois.

Fait et délibéré en séance, le 15 novembre 2022,



Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN



Le secrétaire de séance,
Christian BOURDEILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 15 novembre 2022

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 15 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M.Christian BOURDEILLE

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs :

M.GIOVANNONI Patrick à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme MASSON Isabelle à Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme PROD'HOMME Isabelle à M. Claude MONGIN - Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Mme LENOIR Isabelle - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique (à partir du point 9 de l'ordre du jour).

Était absent sans pouvoir :

M. USSEGLIO-VIRETTA Guy (jusqu'au point 8 de l'ordre du jour)

DÉLIBÉRATION N° 02022_64

Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} janvier 2023

Entendu l'exposé de M. Claude MONGIN, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, à l'enfance et au personnel communal, relatif aux tarifs des accueils de loisirs sans hébergement applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement applicables à compter du 1^{er} janvier 2023;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,

FIXE les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Ressources mensuelles	Famille 1 enfant					Famille 2 enfants					Famille 3 enfants					Famille 4 enfants et +				
	1 jour avec repas	1 jour avec repas PAI	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	1/2 jour avec repas PAI	1 jour avec repas	1 jour avec repas PAI	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	1/2 jour avec repas PAI	1 jour avec repas	1 jour avec repas PAI	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	1/2 jour avec repas PAI	1 jour avec repas	1 jour avec repas PAI	1/2 jour sans repas	1/2 jour avec repas	1/2 jour avec repas PAI
Jusqu'à 1187 €	7,23 €	4,73 €	2,10 €	5,83 €	3,33 €	6,55 €	4,15 €	1,76 €	5,40 €	2,89 €	5,93 €	3,43 €	1,32 €	5,05 €	2,55 €	5,68 €	3,18 €	1,17 €	4,80 €	2,40 €
1188 € à 1438 €	8,37 €	5,87 €	2,79 €	6,52 €	4,02 €	7,70 €	5,20 €	2,38 €	6,11 €	3,61 €	6,86 €	4,38 €	1,88 €	5,81 €	3,11 €	6,56 €	4,06 €	1,70 €	5,43 €	2,93 €
1439 € à 1640 €	8,77 €	6,27 €	3,03 €	6,75 €	4,25 €	8,07 €	5,57 €	2,61 €	6,34 €	3,84 €	7,18 €	4,68 €	2,07 €	5,88 €	3,30 €	6,87 €	4,37 €	1,88 €	5,61 €	3,11 €
1641 € à 1869 €	9,20 €	6,70 €	3,28 €	7,01 €	4,51 €	8,46 €	5,96 €	2,84 €	6,57 €	4,07 €	7,53 €	5,03 €	2,28 €	6,01 €	3,51 €	7,18 €	4,69 €	2,06 €	5,81 €	3,31 €
1870 € à 2131 €	9,64 €	7,14 €	3,55 €	7,28 €	4,78 €	8,86 €	6,36 €	3,08 €	6,81 €	4,31 €	7,89 €	5,39 €	2,50 €	6,23 €	3,73 €	7,54 €	5,04 €	2,28 €	6,01 €	3,31 €
2132 € à 2429 €	10,11 €	7,61 €	3,83 €	7,55 €	5,05 €	9,29 €	6,79 €	3,34 €	7,06 €	4,56 €	8,27 €	5,77 €	2,72 €	6,45 €	3,95 €	7,80 €	5,40 €	2,50 €	6,23 €	3,73 €
2430 € à 2769 €	10,60 €	8,10 €	4,12 €	7,83 €	5,35 €	9,74 €	7,24 €	3,61 €	7,34 €	4,84 €	8,66 €	6,16 €	2,96 €	6,69 €	4,19 €	8,28 €	5,78 €	2,73 €	6,46 €	3,95 €
2770 € à 3157 €	11,12 €	8,62 €	4,43 €	8,16 €	5,66 €	10,21 €	7,71 €	3,89 €	7,62 €	5,12 €	9,08 €	6,58 €	3,21 €	6,94 €	4,44 €	8,68 €	6,16 €	2,97 €	6,70 €	4,20 €
3158 € à 3593 €	11,65 €	9,15 €	4,75 €	8,48 €	5,98 €	10,71 €	8,21 €	4,19 €	7,92 €	5,42 €	9,51 €	7,01 €	3,47 €	7,20 €	4,70 €	9,09 €	6,59 €	3,22 €	6,95 €	4,45 €
3594 € à 4103 €	12,22 €	9,72 €	5,10 €	8,83 €	6,33 €	11,22 €	8,72 €	4,50 €	8,23 €	5,73 €	9,98 €	7,48 €	3,75 €	7,48 €	4,98 €	9,54 €	7,04 €	3,48 €	7,21 €	4,71 €
4104 € à 4677 €	12,81 €	10,31 €	5,45 €	9,18 €	6,68 €	11,77 €	9,27 €	4,83 €	8,55 €	6,05 €	10,46 €	7,96 €	4,04 €	7,77 €	5,27 €	9,99 €	7,49 €	3,76 €	7,48 €	4,93 €
4678 € à 5332 €	13,44 €	10,94 €	5,83 €	9,55 €	7,05 €	12,34 €	9,84 €	5,17 €	8,90 €	6,40 €	10,97 €	8,47 €	4,34 €	8,07 €	5,57 €	10,47 €	7,97 €	4,05 €	7,77 €	5,27 €
5333 € à 6078 €	14,09 €	11,59 €	6,22 €	9,95 €	7,45 €	12,94 €	10,44 €	5,53 €	9,26 €	6,76 €	11,50 €	9,00 €	4,68 €	8,39 €	5,99 €	10,99 €	8,49 €	4,35 €	8,08 €	5,58 €
Au delà de 6078 €	14,78 €	12,28 €	6,63 €	10,36 €	7,86 €	13,58 €	11,08 €	5,91 €	9,64 €	7,14 €	12,05 €	9,56 €	5,08 €	8,73 €	6,23 €	11,51 €	9,01 €	4,67 €	8,40 €	5,90 €
Hors commune	14,78 €	12,28 €	6,63 €	10,36 €	7,86 €	14,78 €	12,28 €	6,63 €	10,36 €	7,86 €	14,78 €	12,28 €	6,63 €	10,36 €	7,86 €	14,78 €	12,28 €	6,63 €	10,36 €	7,86 €

Fait et délibéré en séance, le 15 novembre 2022,

[Signature]
Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN



[Signature]

Le secrétaire de séance,
Christian BOURDEILLE

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Conseil municipal du 15 novembre 2022**

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 15 novembre à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : M.Christian BOURDEILLE

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renäud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs :

M.GIOVANNONI Patrick à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme MASSON Isabelle à Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme PROD'HOMME Isabelle à M. Claude MONGIN - Mme BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Mme LENOIR Isabelle - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique (à partir du point 9 de l'ordre du jour).

Était absent sans pouvoir :

M. USSEGLIO-VIRETTA Guy (jusqu'au point 8 de l'ordre du jour)

DÉLIBÉRATION N° 02022_65**Tarifs de l'étude surveillée - Année 2023**

Entendu l'exposé de M. Claude MONGIN, adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires, à l'enfance et au personnel communal, relatif au tarif de l'étude surveillée pour l'année 2023 ;

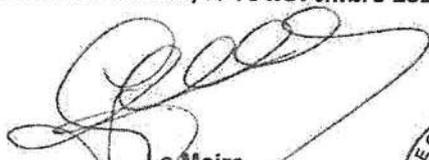
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif de l'étude surveillée ;

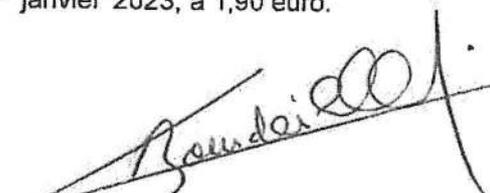
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le tarif journalier de l'étude surveillée, à compter du 1^{er} janvier 2023, à 1,90 euro.

Fait et délibéré en séance, le 15 novembre 2022,


Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN




Le secrétaire de séance,
Christian BOURDEILLE

